



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 13 MAI 2019

Ordre du jour

1. Installation des nouveaux membres
2. Etat des lieux des 3 implantations : Pécrot, Néthen, Académie
3. Maintien des piscines ?
4. Plan de pilotage
5. Approbation de l'outil de cohérence au sein de l'école
6. Gratuité scolaire (circulaire suite au Pacte d'Excellence)
7. Divers

Points ajoutés à la demande des représentants de l'AP de Grez-Centre :

1. Le déménagement des primaires de Nethen vers Pécrot.

Présents :

1. Membres de droits

Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever
Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre
Monsieur Benoit MAGOS, Président du CPAS
Monsieur Pascal GOERGEN, Echevin

2. Les membres élus

Madame Stéphanie GRUBB, représentante des parents, Implantation de Grez-centre
Monsieur Raphaël DELAIN, enseignant primaire, Implantation de Nethen
Madame Cindy DUBOIS, représentante des parents, Implantation de Nethen
Madame Laurence DERWAEL, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Madame Sophie FAGIS, représentante des parents, Implantation de Pécrot
Madame Isabelle HARDY, représentant le personnel d'auxiliaire de l'éducation
Madame Merryl CICIGOI, représentant le personnel de nettoyage
Madame Vanessa DELCHAMBRE, enseignante primaire, implantation de Grez-centre
Madame Diane HELLINCKX, représentant le personnel d'auxiliaire de l'éducation

3. Les membres représentant l'environnement de l'établissement

Monsieur Paul VANDELEENE, représentant l'environnement social, économique et culturel

Monsieur Pierre BARBIER, représentant l'environnement social, économique et culturel

Excusés :

Madame Julie ROMERA, Echevine

Monsieur Nicolas SCHILLINGS, représentant l'environnement social, économique et culturel

Secrétariat : Madame Sophie STERCKX, secrétaire Ecole communale

Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et propose de faire un tour de table afin que chaque membre se présente.

1. Présentation de la liste des nouveaux membres

Voici la liste des nouveaux membres :

Les membres de droit

Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre

Monsieur Benoit MAGOS, Président du CPAS

Monsieur Pascal GOERGEN, Echevin

Madame Julie ROMERA, Echevine

Les membres élus effectifs

Monsieur Steven LEMAIRE, enseignant primaire, Implantation de Grez-centre

Madame Stéphanie GRUBB, représentante des parents, Implantation de Grez-centre

Monsieur Raphaël DELAIN, enseignant primaire, Implantation de Nethen

Madame Cindy DUBOIS, représentante des parents, Implantation de Nethen

Madame Laurence DERWAEL, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot

Madame Sophie FAGIS, représentante des parents, Implantation de Pécrot

Madame Sophie STERCKX, représentante du personnel administratif et ouvrier

Madame Isabelle HARDY, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation

Madame Merryl CICIGOI, représentante du personnel de nettoyage

Les membres élus suppléants

Madame Vanessa DELCHAMBRE, enseignante primaire, implantation de Grez-centre

Madame Lucie DOUCHIES, représentante des parents, Implantation de Grez-centre

Madame Murielle Falise, enseignante primaire, Implantation de Nethen

Monsieur Nicolas ASSCHERICKX, représentant des parents, Implantation de Nethen

Madame Kim BAUGNIET, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot

Madame Cindy WINDEY, représentante des parents, Implantation de Pécrot

Madame Jennifer VANCONINGSLOO, représentante du personnel administratif et ouvrier

Madame Diane HELLINCKX, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation

Madame Chantal MOTOULLE, représentante du personnel de nettoyage

Les membres représentant l'environnement de l'établissement

Monsieur Nicolas SCHILLINGS, représentant l'environnement social, économique et culturel

Monsieur Paul VANDELEENE, représentant l'environnement social, économique et culturel

Monsieur Pierre BARBIER, représentant l'environnement social, économique et culturel

2. Plan de pilotage

Vous avez tous entendu parler du pacte d'Excellence.

Ce pacte a déjà engendré quelques changements dans notre école (augmentation de l'encadrement au niveau maternel).

Nous entrons cette année dans le plan de pilotage. Nous faisons en effet partie des écoles de la deuxième vague.

Le plan de pilotage est un contrat d'objectifs qui engage l'école et son PO vis-à-vis du pouvoir subsidiant. Il responsabilise l'ensemble des parties prenantes. On passe d'une logique d'inspection et de respect des règles à une logique de résultat. Ce qui suppose le respect de l'autonomie de l'établissement.

Fin mai/début juin, l'école organise un vaste état des lieux. Nous allons demander l'avis des élèves de 5e et de 6e années primaires, des enseignants, des accueillantes et des parents sur une multitude d'aspects de la vie d'une école : la sécurité, la motivation, les devoirs, la relation parents-école...

En septembre 2019, grâce à l'état des lieux, la mise en lumière des « forces » et des « faiblesses » de notre école permettra de définir 3 objectifs réalistes et ambitieux afin :

- d'améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves
- d'augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur
- de réduire progressivement le redoublement et le décrochage
- de réduire les changements d'école au sein du tronc commun
- d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire
- de réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique
- d'accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire.

4 journées pédagogiques seront consacrées à l'élaboration du plan de pilotage avec des conseillers. Entre chaque réunion, il y aura des concertations pour ajuster le tout.

Un « délégué aux contrats d'objectifs » (DCO) qui représente l'autorité publique veillera à ce que le plan de pilotage contribue effectivement aux objectifs d'améliorations, et évaluera sa réalisation. Il ne viendra plus dans les classes mais instaurera un dialogue constructif avec le PO et la direction de l'établissement.

En septembre 2020, des stratégies pour atteindre ses objectifs devront être mises en œuvre.

Après une auto-évaluation, une évaluation intermédiaire de la réalisation des objectifs sera effectuée au bout de 3 ans. L'évaluation finale des objectifs sera effectuée au bout de 6 ans.

Si un objectif n'est pas atteint, il faudra justifier pourquoi cela n'a pas été possible et trouver des solutions pour y arriver dans un délai raisonnable. Les objectifs seront propres à l'école : il n'y aura donc pas de comparaisons possibles avec d'autres.

3. Approbation de l'outil de cohérence au sein de l'école

Il y a de plus en plus de violence au sein de notre école. Nous avons donc voulu, avec l'équipe mobile, créer un outil de cohérence afin de sanctionner les élèves de la manière la plus juste par rapport aux autres.

L'équipe éducative a participé à deux journées de formation et des concertations sous la direction de l'équipe mobile de la fédération Wallonie-Bruxelles et nous avons défini ensemble les 3 règles fondamentales à respecter au sein de notre école.

Cette réflexion a abouti à la création d'une fiche de comportement pour les élèves des classes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire et une autre pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

Les règles à respecter sont les suivantes :

1. Le droit au respect
 - Je n'emploie ni mots ni gestes qui pourraient blesser l'autre ou moi-même
 - Quand je désire quelque chose qui ne m'appartient pas, je demande la permission à son propriétaire
2. Le droit à une école agréable
 - Je jette mes déchets dans les poubelles
 - Je garde en bon état le matériel et les locaux mis à ma disposition
 - A la première sonnerie, je me déplace vers le rang de ma classe, à la deuxième, je suis placé dans le rang et dans le calme
3. Le droit à une école où je me sens en sécurité.
 - Je circule en marchant et en chuchotant dans les bâtiments
 - Je porte mon cartable dans les escaliers
 - Je respecte les zones de couleurs dans la cour

Une rubrique permet également de souligner le comportement positif de l'enfant.

Chaque élève reçoit un dossier de comportement qui sera délimité dans le temps (2 mois environ et à ajuster en fonction de la réalité du terrain). Tout mauvais comportement y est sanctionné. Une feuille de gradation des sanctions permet de choisir la sanction à imposer et un tableau reprenant des cas concrets aide les enseignants à déterminer ce choix.

Un autre type d'outil a été créé pour les maternelles sous forme de ruche. Chaque enfant/abeille sort de sa ruche quand il n'a pas respecté une consigne représentée par un dessin. Quand il est hors de sa ruche, l'enfant voit la sanction qui lui est imposée : bouche pour une simple remarque, chaise pour chaise calme, cœur pour la privation d'un privilège, porte pour être écarté dans une autre classe où la photo de la direction pour se rendre dans son bureau. Chaque abeille rentre dans sa ruche le soir.

Les accueillantes utilisent également une carte à compléter pour avertir l'enseignant(e) qu'une règle a été enfreinte en dehors de la classe (cour de récréation, ...) et que celle-ci puisse sanctionner l'élève à juste titre.

Les membres du conseil de participation proposent d'élargir le dossier de comportement à la garderie et au réfectoire en ajoutant une ligne au dossier. Une charte concernant les règles à respecter dans ces lieux de vie devra également être mise sur pied.

Madame Princen rappellera le fonctionnement des fiches de comportements aux différents enseignants lors de la concertation du 15 mai 2019.

4. Gratuité scolaire (circulaire suite au Pacte d'Excellence)

A partir de septembre 2019, l'école doit être gratuite pour les classes d'accueil et de première maternelle. Les enseignantes ne pourront demander qu'un cartable et un plumier vide. Le matériel scolaire (marqueurs, crayons, ...) devra être commandé par l'enseignant(e) dans le cadre des fournitures scolaires.

Un budget supplémentaire sera accordé par enfant pour leur permettre de pallier à cette gratuité. Les frais tels que langes, lingettes, ... resteront à charge des parents.

Une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation sera fournie aux parents avant le début de l'année scolaire ou au moment de l'inscription de l'élève. Cette estimation mentionnera la référence légale et le texte intégral de l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental. Cette référence devra également apparaître dans le règlement d'ordre intérieur.

5. Maintien des piscines ?

Les piscines seront maintenues l'an prochain mais uniquement pour les 3^{èmes} maternelles de Grez Centre, pour toute l'école de Néthen et toute l'école de Pécrot.

Il faudra toutefois trouver une piscine susceptible d'accueillir les élèves de Grez Centre et vérifier qu'il y a bien toujours un maître-nageur présent au bord de la piscine en plus de l'enseignant et de la personne qui prodigue le cours.

6. Etat des lieux des 3 implantations : Pécrot, Néthen, Académie

Depuis quelques années, nous constatons une diminution du nombre d'élèves à Néthen. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 32 et l'an prochain à peine 28.

Afin d'assurer la continuité des apprentissages des classes maternelles de Pécrot et de garder les élèves primaires de Nethen, nous avons décidé de développer une école nature sur l'implantation de Pécrot en profitant des nombreux centres d'intérêts aux alentours de l'école (train, bois, vergers, potagers, étang, zone Natura 2000, ...).

La commune va faire un appel à projets pour développer de nouveaux bâtiments sur le site existant (3 classes limitées à 20 enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire).

Cette procédure étant assez longue, la fin des travaux ne sera pas attendue avant septembre 2021. En attendant, les classes primaires de cette école nature s'ouvriront sur l'implantation de Néthen avec une nouvelle équipe pédagogique.

Une fois les travaux terminés, les élèves reviendront sur l'implantation de Pécrot. Les bâtiments de Néthen seront probablement mis à disposition de l'école St-Jean Baptiste qui a besoin de locaux.

En ce qui concerne l'implantation de Grez Centre, les élèves ne se rendront finalement pas à l'académie de musique. Deux conteneurs seront ajoutés sur le site de l'école, le temps de trouver une solution pour construire de nouveaux bâtiments.

7. Divers

Modification du règlement d'ordre intérieur

Les modifications proposées en page 4 doivent être adaptées. Le texte devient : « En cas de conflits entre les élèves, il est interdit aux parents d'intervenir directement auprès d'un autre enfant, ni dans la cour, ni aux abords de l'école. En cas de difficultés ou questions les parents s'adressent aux accueillantes et/ou aux enseignants présents dans la cour. Dans un second temps, ils pourront se faire entendre par l'enseignant de l'enfant et/ou la direction. »

Les autres modifications proposées sont validées par les membres du conseil de participation.

La référence légale et le texte intégral de l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 seront également ajoutés au règlement et un accusé de réception des documents de rentrée (règlement d'ordre intérieur, estimation des frais, ...) devra être signé par les deux parents.

Le prochain conseil de participation se tiendra après le 1^{er} octobre prochain.

Madame Princen remercie l'assemblée pour sa participation.

La séance est levée à 22h15

Fait à Grez-Doiceau, le 28 novembre 2019

La Secrétaire,
Sophie STERCKX

La Présidente,
Ingrid PRINCEN